

# CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

(HAUTE-VIENNE)

2017

## | LA FORMATION |

Le CAEPMNS est délivré à l'issue d'une session de formation. Il traduit l'obligation de recyclage quinquennal des personnes ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS).

Ce certificat doit préciser que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

### | CONDITIONS D'ACCÈS |

Capacité d'accueil limitée à 25 personnes.  
Priorité faite aux MNS exerçant et / ou résidant en région

### | CALENDRIER DE FORMATION |

Inscriptions avant le 22 février 2017  
Période de formation : les 22, 23, 24 mars 2017  
Nombre d'heures en centre : 21 h (3 jours)

### | COÛT DE LA FORMATION |

Coût forfaitaire de 160 €  
Le recyclage du PSE 1 est obligatoire pour l'examen

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :  
Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64  
annick.macaire@drjscs.gouv.fr

### | S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»  
[www.creps-poitiers.sports.gouv.fr](http://www.creps-poitiers.sports.gouv.fr)

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :  
SAFLimousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine  
24, rue Donzelot - CS 73707  
87037 Limoges Cedex 1  
drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr

### | RESPONSABLE PEDAGOGIQUE |

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14  
olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

### | SECRETARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48  
monique.canin@drjscs.gouv.fr